

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024 CDF NATIONAL 125-250-450



MOTO-CLUB : TOULOUSE MOTO SPORT

E-MAIL : toulouse-moto-sport@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE : 07/86/81/56/15

ORGANISATEUR TECHNIQUE : 014630

N° D'ÉPREUVE FFM : 107

DATE : 28/04/2024

LIEU : GAILLAC-TOULZA

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DELPON JEAN LUC	Licence : 008365
Délégué FFM	MALRIC PATRICK	Licence : 016304
Membre du Jury	SICARD CLAUDE ALAIN	Licence : 022282
Membre du Jury	CARDOIT PATRICIA	Licence : 022451
Commissaire technique responsable	ASTIER JOEL	Licence :
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Lic 029982	Patrick MALRIC - Lic 016304	Leslie QUINCE-LEGER - Lic 215118
AGE DES PILOTES	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NGO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS			



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Docteur Barrere</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>12</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>PURPAN (31)</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>30 mm</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**  
Nom du site ..... **Circuit Jean Pierre Goudol**  
Adresse ..... **lieu dit oursas 31550 Gaillac-Toulza**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit .....	<b>1700 m</b>
Largeur minimum de la piste .....	<b>6 m</b>
Largeur de la grille .....	<b>40 m</b>
Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>85 m</b>
Nombre d'OCP* .....	<b>20</b>

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : **54**  
En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **11/04/2024**  
**TOULOUSE MOTO-SPORT**  
COURNEIL Lydie  
6 Chemin de Rivel  
31190 LABRUYERE DORSA  
Tél : 05 62 20 91 26 / 06 82 35 98 52

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 15/01/2024



**VISA DE LA FFM**

DATE: **31/01/2024**  
NUMÉRO: **24/0105**



# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



**MOTO-CLUB:** TOULOUSE MOTO SPORT  
**E-MAIL:** toulouse-moto-sport@wanadoo.fr  
**TÉLÉPHONE:** 07/86/81/56/15  
**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** 014630 ANDRE LAUR

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 107  
**DATE:** 28/04/2024  
**LIEU:** GAILLAC TOULZA

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	<b>DELPON JEAN LUC</b>	Licence : <b>008365</b>
Président du Jury ou Arbitre*	<b>MALRIC PATRICK</b>	Licence : <b>016304</b>
Membre du Jury	<b>SICARD CLAUDE ALAIN</b>	Licence : <b>022282</b>
Membre du Jury	<b>CARDOIT PATRICIA</b>	Licence : <b>022451</b>
Commissaire technique responsable	<b>ASTIER JOEL</b>	Licence : .....
Responsable du chronométrage	<b>FFM</b>	Licence : .....

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
<b>Championnat de France National MX 250</b>				<b>voir règlement particulier spé</b>
<b>Championnat Occitanie MX 125</b>	<b>13 ans</b>	<b>17 ans</b>	<b>125cc 2T</b>	<b>45 € hors majoration</b>
<b>Trophée Grand Sud 250 450</b>	<b>15 ans</b>		<b>250 cc 450 cc (2T 4T)</b>	<b>60 € hors majoration</b>



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**     **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Docteur Jean Bergraser</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>12</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>PURPAN( 31)</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>30 mm</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>Circuit Jean Pierre Goudol</b>	Longueur du circuit .....	<b>1700m</b>
Adresse .....	<b>lieu dit Oursas 31550 Gaillac Toulza</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>6 m</b>
		Largeur de la grille .....	<b>40 m</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>85 m</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>20</b>
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

**CAPACITÉ MOTO :**  
 Pendant les essais : **54**  
 En manche : **45**

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
 Pendant les essais : ...  
 En manche : ...

-  **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 11/01/2024

TOULOUSE MOTO-SPORT  
 COURNEIL Lydie  
 6 Chemin de Rivel  
 31190 LABRUYERE DORSA  
 Tél : 05 62 20 91 26 / 06 82 35 98 52



**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 15/01/2024





**VISA DE LA FFM**

DATE: 31/01/2024  
 NUMÉRO: 24/0105

 74 Avenue Parmentier  
 75011 PARIS  
 01 49 23 77 00  
 ffm@ffmoto.org  
 ffmoto.org



# MOTOCROSS

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

**MOTO-CLUB:** TOULOUSE MOTO SPORT

**DATE:** 28/04/2024

**LIEU:** GAILLAC TOULZA



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
27 avril		Contrôles administratifs	toutes catégories	
15 h00	20 h 00	Contrôles techniques	toutes catégories	
		16h00 Visite circuit		
		18h30 réunion jury		
28 avril				
7h30	8h00	Contrôles administratifs technique	Toutes catégories	
8h15	8h35	Essais Libres	Trophée grand sud	20'
8h45	9h 00	Essais Libres	Occitanie 125cc	15'
9h10	9h30	Essais Libres	National 250 cc	20"
9h40	9h45	Test de départs	Trophée grand sud	5'
9h45	10h05	Essais chronométrés	Trophee grand sud	20'
10h15	10h30	1 Test départs Essais Chrono	125 Occitanie	15'
10h40	10h45	Test de départs	National 250 cc	5'
10h50	11h10	Essais Chronométrés	National 250 cc	20'
11h20	11h30	Tour de reconnaissance	Trophée grand sud	
11h40	12h10	Manche 1	Trophée grand sud	25'+ 1 T
		PAUSE REPAS		
13h20		Tour de reconnaissance	Occitanie 125 cc	
13h30	13h55	Manche 1	Occitanie 125 cc	20' + 1 T
14h05		Tour de reconnaissance	National 250 cc	
14h15	14h45	Manche 1	National 250 cc	25'+1t
14h55		Tour de reconnaissance	Trophée grand sud	
15h05	15h35	Manche 2	Trophée grand sud	25'+ 1 T
		Pause		
16h		Tour de reconnaissance	Occitanie 125 cc	
16h10	16h35	Manche 2	Occitanie 125 cc	20'+1 T
16h45		Tour de reconnaissance	National 250 cc	

**MOTO-CLUB:** TOULOUSE MOTO SPORT  
**DATE:** 28/04/2024  
**LIEU:** GAILLAC TOULZA

<b>HEURE DE DEBUT</b>	<b>HEURE DE FIN</b>	<b>DEROULEMENT</b>	<b>CATEGORIE (S)</b>	<b>DURÉE</b>
16h55	17h25	Manche 2 Tour de reconnaissance	National 250 cc Trophée Grand Sud	25' + 1 T
17h45	18h 15	Manche 3	Trophée Grand Sud	25' + 1 T
18h 20		Remise des Prix		



Tracé type de la piste - longueur 1700ml

HAUTE-NORMANDIE  
VILLE  
Mairie de  
19000  
GAILLAC-TOULZA

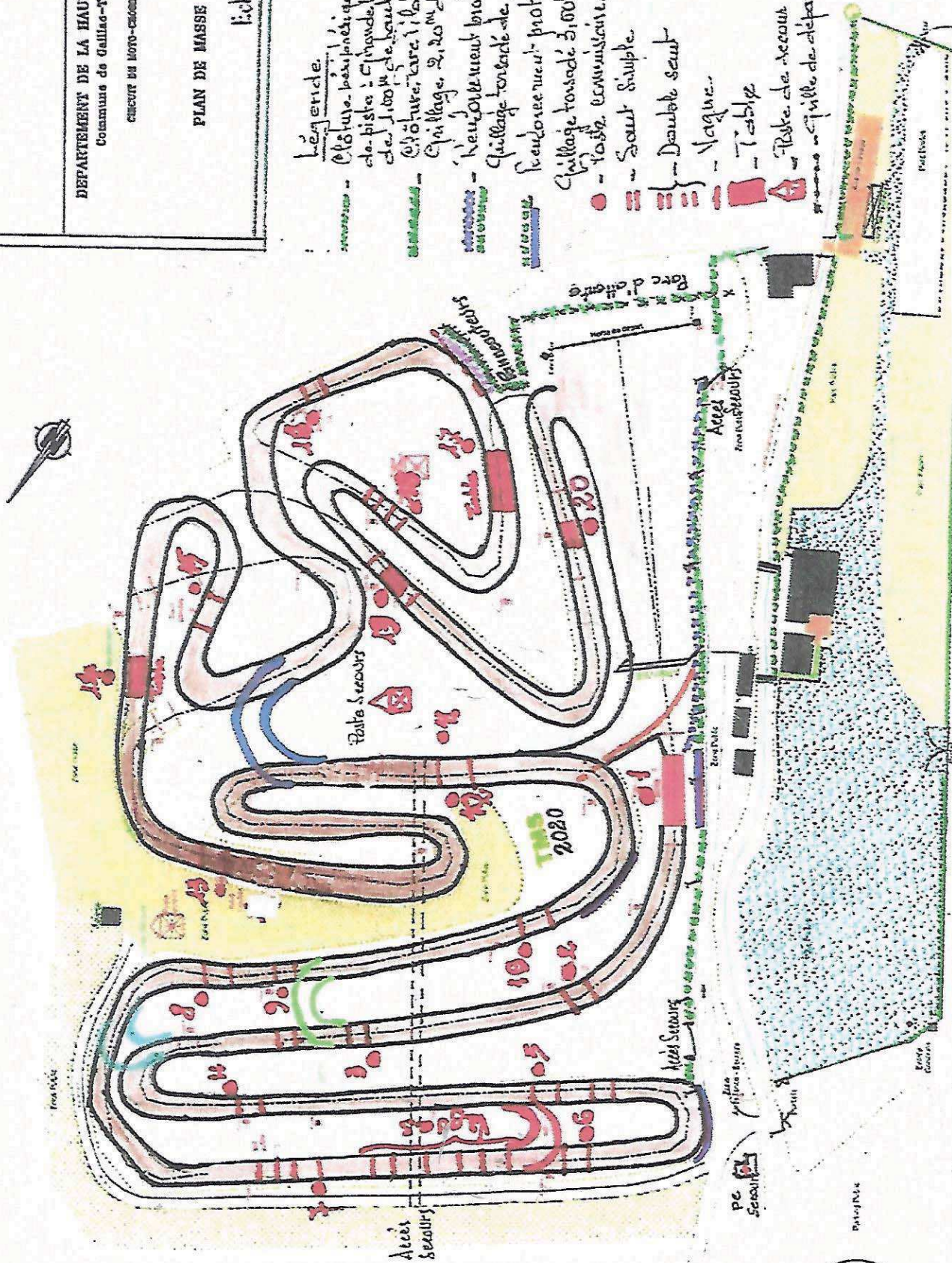
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GAR  
Commune de Gaillac-Toulza  
CIRCUIT DE MOTO-CROSS

PLAN DE MASSE

Echelle 1

- 820 ml Coupe N°1
- 1250 ml Coupe N°2 et 2 bis
- 1600 ml Coupe N°3
- 1350 ml Coupe N°4
- 1350 ml Coupe N°5
- 675 ml Coupe N°6

- Legende.
- Plots boisés, jonchés, etc. et de piste - Grande bois ou de 1,00 m de hauteur.
  - Clôture, barrière, etc.
  - Clôture, 2,20 m de haut
  - Nouveau mur protection
  - Clôture torse de 1,00 m
  - Sécurité mur protection
  - Clôture torse de 3,00 m de haut
  - Poste, commission, etc. bis
  - Saut simple
  - Double saut
  - Vague
  - Table
  - Poste de secours
  - Ville de départ (Sub)



LE 14/02/2020

LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE GAR  
LE 14/02/2020